



**I-CAD**

Identification des carnivores domestiques

# L'identification : un acte de protection tout au long de la vie de votre animal !



# Propriétaire d'un chien, d'un chat ou d'un furet, pensez à :



## Vérifier qu'il est identifié

au moment de son acquisition/adoption.



## Actualiser régulièrement vos informations

dans le Fichier National I-CAD notamment en cas de déménagement ou de départ en vacances.



## Disposer d'un passeport à jour

délivré par votre vétérinaire pour voyager.



## Déclarer la situation de votre animal

dans le Fichier National I-CAD,  
lorsqu'il est perdu, retrouvé ou décédé.



## Déclarer tous vos changements administratifs

auprès du fichier National I-CAD  
pour anticiper et éviter les confusions.

Accédez à votre **espace "détenteur"** sur le **site i-cad.fr**  
à l'aide du numéro d'identification de votre animal et du  
mot de passe inscrits sur le certificat d'identification.

## N°I-CAD

---

**Pour en savoir plus sur l'identification,  
RDV sur [www.identifier-mon-animal.fr](http://www.identifier-mon-animal.fr)  
ou parlez-en à votre vétérinaire**